



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Publié par affichage électronique
sur le site du CDG 35

www.cdg35.fr

le20 décembre 2022.....

ARRETE N° 2022 - 1153

portant liste nominative des candidats admis à concourir à

**L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR AVANCEMENT AU GRADE
D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Session 2023**

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le code général de la fonction publique

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateur territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n°2011-792 du 28 juin 2011, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n°2011-605 susvisé,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU l'arrêté n°2022-720 du 5 juillet 2022 portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, de

l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe - session 2023,

Considérant que sur les 67 candidats ayant validé leur inscription à cet examen, 1 candidat a souhaité annuler sa participation et 4 d'entre eux n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions d'inscription,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe - session 2023, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 62 candidats.

Parmi ces 62 candidats, 2 candidats (Madame Tiffany FORTIN et Monsieur Vincent PENAUX) sont admis à concourir sous-réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur, au plus tard le 12 janvier 2023 (date de la première épreuve, au 1^{er} appel).

La liste nominative par ordre alphabétique des candidats admis à concourir, est la suivante :

Nom	Prénom	Date de naissance
AIT BABA	Seloua	27/07/XXXX
ANDRE	Guillaume	27/08/XXXX
ARDEOIS	Anne	19/01/XXXX
AUTIN	Baptiste	30/07/XXXX
BEAUPRÉS DE MONSALÈS	Ingrid	29/04/XXXX
BECHE	Sarah	21/09/XXXX
BLATIER	Romain	03/06/XXXX
BRABANT	Geraldine	07/10/XXXX
BRIAND	David	03/03/XXXX
CAILLON	Maxime	01/02/XXXX
CAROUGE	Brice	04/04/XXXX
CARPENTIER	Jimmy	11/09/XXXX
CARRE	Marc	01/02/XXXX
CHOUPIN	Laura	12/07/XXXX
CROMBEZ	Marion	15/12/XXXX
DAVIN	Mathieu	14/05/XXXX
DELAUNE	Céline	16/03/XXXX
DELAUNE	Julie	13/05/XXXX
DEMAS	Laurent	23/04/XXXX
DIGUET	Christophe	08/05/XXXX
DUPUTIÉ	Cédric	18/05/XXXX
FERTIL	Johan	11/05/XXXX

FORTIN	Tiffany	15/10/XXXX
GAUTIER	Chrystelle	28/10/XXXX
GAVARD	Benoît	02/10/XXXX
GUERIN	Geraldine	08/03/XXXX
GUERY	Valérie	29/05/XXXX
GUILLOU	Ronald	27/07/XXXX
GUINARD	Nathan	14/06/XXXX
JOUVENCE	Nathalie	04/11/XXXX
JUPIN	Stéphanie	01/11/XXXX
KERAUTRET	Pierrig	15/03/XXXX
LAGRANGE-JOSSE	Gaëlle	17/02/XXXX
LE LOARER	Veronique	22/06/XXXX
LEFRANC	Jerome	25/06/XXXX
MAGNIER	Flora	24/03/XXXX
MARIE	Etienne	20/04/XXXX
MARTIN	Pierre	22/06/XXXX
MATHERON	Edwige	01/02/XXXX
MÉLOIS	Fanny	07/05/XXXX
MOREL	Erwan	06/05/XXXX
PANNETIER	Lydie	12/04/XXXX
PATAULT	Romain	29/02/XXXX
PELLIER	Sylvain	25/07/XXXX
PENAU	Vincent	03/08/XXXX
PENHA	Leslie	12/05/XXXX
PERRIER	Alexandre	15/02/XXXX
PIGNY	Colin	15/11/XXXX
PINAGOT	Philippine	06/03/XXXX
POTET	Antoine	20/09/XXXX
PROU	Camille	03/09/XXXX
PRUDENCE	Julien	12/09/XXXX
RAMIR	Hervé	08/04/XXXX
REDINIER	Stéphanie	15/01/XXXX
SAUVAGE	Ludovic	03/01/XXXX
TERRY	Jean-Francois	09/06/XXXX
THALLINGER	Nicolas	10/09/XXXX
TRÉBAOL	Jérôme	21/08/XXXX
TRIGUEL	Florian	04/09/XXXX
VILVANDRE	Laurent	17/05/XXXX

VOISIN	Sebastien	01/11/XXXX
WETTERVALD	Emmanuel	03/01/XXXX

Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille et Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 19 décembre 2022

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20221219-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2022

Publication le : 19-12-2022



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

Chantal PÉTARD-VOISIN